



Pour les ados : Ce qu'il faut savoir sur la cyberviolence sexuelle

Au cours de la dernière année seulement, le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a aidé plus de 3 500 jeunes (ainsi que des parents) confrontés à des situations difficiles sur Internet. Nos conversations avec beaucoup de ces jeunes ont attiré notre attention sur certaines tactiques inquiétantes fréquemment utilisées pour leur causer du tort et les harceler, dont l'envoi de messages sexuels non sollicités et la cyberexhibition. Malheureusement, les jeunes subissent assez souvent des actes et des comportements non désirés de ce genre de nos jours sur Internet. Mais ce n'est pas parce que ça arrive souvent que ce n'est pas nocif. **C'est de la cyberviolence sexuelle, et c'est inacceptable.**

QU'EST-CE QUE LA CYBERVIOLENCE SEXUELLE?

La cyberviolence sexuelle est un terme générique pour désigner des actes et des comportements sexuels non désirés et non sollicités sur Internet. Par exemple :

- Tu reçois des images sexuelles (p. ex. cyberexhibition) ou des messages sexuels non sollicités sur Internet.
- Tu reçois des demandes non désirées et non sollicitées ou insistantes d'images sexuelles de la part de personnes que tu connais ou pas.
 - » Certaines personnes envoient des photos ou des vidéos sexuelles non sollicitées à des jeunes pour qu'ils se sentent obligés de leur en envoyer en retour (autrement dit, « je te montre la mienne et tu me montres la tienne »).
 - » Ce n'est pas consensuel d'envoyer des images sous la pression, même si tu connais la personne à qui tu les envoies. Ça reste de la cyberviolence sexuelle.
- Tu te fais enregistrer à ton insu, et des photos ou vidéos sexuelles de toi sont ensuite retransmises, publiées ou utilisées pour te faire des menaces.



Il y a une GROSSE différence entre la cyberviolence sexuelle et l'échange consensuel d'images intimes entre amoureux. La cyberviolence sexuelle, c'est agressif et c'est ni désiré ni sollicité.



MYTHES ET RÉALITÉS



MYTHE : Si quelqu'un te met de la pression pour que tu lui envoies des images sexuelles, ça veut dire qu'il t'aime vraiment.



RÉALITÉ : Mettre de la pression, c'est une tactique de manipulation, et envoyer des images sexuelles sous la pression, ce n'est pas consensuel. Tes limites ne sont pas respectées, et c'est inacceptable.



MYTHE : Envoyer des images sexuelles non sollicitées, ça ne fait de mal à personne.



RÉALITÉ : Dans la vraie vie, on ne tolère pas l'exhibitionnisme. Alors pourquoi faudrait-il tolérer ça sur Internet? Envoyer des images sexuelles à une personne, ça peut la mettre mal à l'aise, la dégoûter, la gêner et la bouleverser.



MYTHE : Il n'y a que les filles qui se font demander des photos ou des vidéos sexuelles sur Internet.



RÉALITÉ : Il y a de plus en plus de gars qui se font demander des images sexuelles avec insistance sur Internet. Souvent, ils pensent avoir affaire à une personne de leur âge, mais c'est un piège. La personne utilisera les images obtenues pour exercer du chantage et obtenir d'autres images ou de l'argent. C'est illégal.



MYTHE : C'est ma faute.



RÉALITÉ : Les ados ne peuvent pas rivaliser avec des internautes adultes qui veulent s'en prendre à eux. Si tu subis de la cyberviolence sexuelle – pressions, coercition, manipulation – tu penseras peut-être que tu vas te faire culpabiliser si tu dénonces. Mais c'est faux. Tu peux avoir l'aide et tu n'as rien à te reprocher.

MATIÈRE À RÉFLEXION

Échange consensuel d'images sexuelles

- Il y a des couples où les deux partenaires s'envoient consensuellement des photos ou des vidéos sexuelles. Si tu envoies une photo ou une vidéo de toi à quelqu'un, même si tu lui fais confiance, il se pourrait très bien que ces images soient retransmises à d'autres personnes ou publiées en ligne à ton insu.



- Les personnes qui les recevront les auront alors sur leurs appareils, et tu n'auras plus aucun contrôle sur la suite des choses. Il n'est pas rare que des images d'ados se retrouvent sur des sites pornographiques pour adultes.

Retransmission ou publication non consentuelle

- Au Canada, c'est un crime de partager ou de distribuer sans consentement une photo ou une vidéo sexuelle privée. C'est une forme de cyberviolence sexuelle¹.
- Enregistrer, retransmettre ou publier des photos ou des vidéos sexuelles de quelqu'un sans son consentement peut avoir des répercussions émotionnelles, sociales et psychologiques sur cette personne ainsi que sur d'autres personnes. Ça peut causer des dommages importants.

Demandes non sollicitées d'images sexuelles

- Si tu reçois des demandes non sollicitées de photos ou de vidéos sexuelles, c'est une forme de cyberviolence sexuelle.
- Mettre de la pression sur quelqu'un (que tu connais ou pas) pour obtenir des photos ou des vidéos sexuelles, c'est de la coercition. C'est un comportement contrôlant.
- Ce n'est pas consensuel de partager des photos ou des vidéos sexuelles sous la pression; pousser quelqu'un à le faire, c'est une forme de cyberviolence sexuelle.

Réception d'images sexuelles non désirées

- Ça peut être très troublant de recevoir des images sexuelles non désirées. Si quelqu'un t'envoie une image sexuelle non désirée, tu n'as pas à lui en envoyer une de toi en retour.

Exposition à la pornographie

- Regarder de la pornographie, ce n'est pas sans danger et ça peut changer ta perception d'une sexualité saine et consensuelle.
- Ce que montre la pornographie, c'est souvent malsain, voire dangereux dans la vraie vie.
- Si tu regardes trop de pornographie, ça pourrait nuire à ta santé et à ta vie intime.

EN CAS DE PROBLÈME

- Si tu subis une quelconque forme de cyberviolence sexuelle, adresse-toi à un adulte de confiance dans ton entourage. Il y en a qui ne demandent qu'à t'aider; tu n'es pas seul.e.
- Tu peux aussi signaler toute forme de cyberviolence sexuelle à [Cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca).

¹ Les images sexuelles de jeunes sont illégales; il y a certes une tolérance très limitée pour la création consensuelle, mais c'est tolérance zéro pour la retransmission ou la publication en ligne d'images sexuelles.

